

Jean Zay : le grand ministre du front populaire.



Jean Zay : le grand ministre du front populaire.



 Hommage à l'homme qui incarnait « **La noblesse de la pensée, le désintéressement, la loyauté, le courage, l'amour du bien public !** » selon Léon Blum. .
"Jean Zay vivra par sa personne, par son œuvre et par son martyre".

Scandaleux : Jean Zay, cible archétypale des haines de l'extrême droite, est donc le premier condamné politique du régime de Vichy – condamné, tout comme le capitaine Dreyfus, à la dégradation militaire et à la déportation à vie au bagne de l'île du Diable « pour désertion devant l'ennemi ».

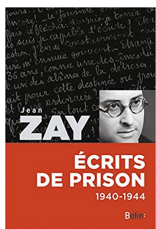


Vendredi soir, 31 janvier, à la salle des Cordeliers à Auch, un public nombreux est venu écouter madame Mouchard-Zay, fille de Jean Zay, ministre de l'Enseignement et des Beaux-arts, sous le Front Populaire, résistant, assassiné en 1944 par la milice. A travers le parcours de son père, madame Mouchard-Zay a évoqué des grands moments de l'Histoire et a apporté sur cette période un éclairage riche et captivant.



Paulette Caumont-Ducos, Edgard Castéra (co-président de l'ANACR), Hélène Mouchard-Zay, André Casteran (co-président de l'ANACR).

En juin 1940, afin de continuer le combat contre l'envahisseur nazi, avec 26 autres parlementaires, dont un député du Gers et **Pierre Mendès-France**, il rejoint l'Afrique du Nord à bord du **paquebot Massilia**. Arrivé le 24 juin à Casablanca, il découvre que l'armistice a été signé. Considéré comme déserteur, il est arrêté et renvoyé en métropole. Emprisonné, il réussira à garder le contact avec ses amis engagés dans le combat résistant tel **Jean Cassou**. C'est dans sa cellule de Riom que les miliciens viendront le chercher pour l'assassiner. Les cendres de Jean Zay ont été transférées le 21 février 2014 au Panthéon. Par l'évocation du parcours de Jean Zay, la conférencière apporta un éclairage particulier aux événements de 1940.



Jean Zay (1904-1944), jeune ministre de l'Éducation nationale et des Beaux-arts du Front populaire, a fait constamment l'objet d'attaques virulentes de la droite antisémite et anti-républicaine, pour qui il était l'homme à abattre. En octobre 1940 à l'issue d'une parodie de procès, il est condamné pour désertion par le régime de Vichy, alors même qu'en 1939, il s'était engagé volontaire pour partir se battre au front, ce dont le dispensaient ses fonctions ministérielles. Il restera 4 ans emprisonné, jusqu'au 20 juin 1944 où des miliciens le font sortir de la prison de Riom pour l'assassiner dans un bois et enfouir sommairement son corps. En prison, Jean Zay a écrit des milliers de pages pour combattre la solitude, témoigner et lutter contre l'anéantissement. Ce livre regroupe l'essentiel de ses écrits : - «L'affaire Jean Zay», un texte où Jean Zay, lui-même avocat, démonte de façon rigoureuse la parodie de procès et les accusations mensongères qui l'ont condamné - Plusieurs centaines de lettres écrites à sa famille, à ses amis (le résistant Marcel Abraham, Pierre Mendès France, etc.) qui montrent sa présence au monde, en dépit de son emprisonnement ; - Ses Carnets de prison, tenus quotidiennement. En Annexes : chronologie biographique et historique, glossaire des personnages cités et des noms cryptés utilisés par Jean Zay, index. Un cahier hors-texte : photos, fac-similés et documents.

Hélène Mouchard-Zay raconte comment les écrits sont sortis de prison et comment elle est devenue aux dires de certains, "la plus jeune résistante de France":

@ **Quoi de mieux pour connaître Jean Zay que de regarder le travail réalisé en 2014/2015 par les élèves du collège Jean Zay de Lens sous la responsabilité de M.Cochez, professeur d'Arts Plastiques :**

@ **Reportage de France3 sur Jean Zay, sa vie son œuvre Intervenants : Hélène Mouchard-Zay, Fille de Jean Zay et Pascal Ory Historien:**

@ **Jean Zay https://lejournaldugers.fr/wikipedia.org/wiki/Jean_Zay**

@ **Canopé: L'assassinat politique de Jean Zay par la Milice**

@ **Pour la triste histoire:** Jean Zay est abattu par Charles Develle jugé en février 1953, Develle est condamné aux travaux forcés à perpétuité par le tribunal militaire de Lyon, puis libéré deux ans plus tard.

Cette conférence était organisée par l'ANACR 32 (Association Nationale des Anciens combattants et Ami.e.s de la Résistance) Contact : anacr32@laposte.net